

Ouverture de la séance à 17 H.

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITES PAR LE MAIRE

GRACE AUX DELEGATIONS

ARRETE N° 128

Pour la passation d'un contrat relatif au transport d'élèves vers les Piscines Municipales du Barachois, du Butor, de la Source et de Vauban - Contrat entre la Commune de Saint-Denis et la C.G.E.A. - 28.03.1986

ARRETE N° 130/86

Relatif à la résiliation anticipée du contrat administratif d'occupation précaire des bâtiments ex-JEUMONT en date du 20 juin 1985 entre la Commune de Saint-Denis et la Société 97-4 Informatique - 02.04.1986

ARRETE N° 131/86

Relatif au paiement des honoraires de Monsieur Louis DAVERIO pour sa mission d'expertise dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ S.I.D.R. c/ Entreprise VELIA (L.T.S. Père Rimbault à la Montagne) - Montant des honoraires : 3 278,75 Francs (TROIS MILLE, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT FRANCS, SOIXANTE-QUINZE CENTIMES) - 02.04.1986

ARRETE N° 132/86

Relatif au remboursement de la taxe versée au titre du versement transport par les employeurs occupant plus de neuf salariés sur le territoire de la Commune de Saint-Denis - Bénéficiaire du remboursement : Société d'Exploitation du Méridien Réunion - Montant : 7 366,47 Francs (SEPT MILLE, TROIS CENT SOIXANTE-SIX FRANCS, QUARANTE-SEPT CENTIMES) - 02.04.1986

ARRETE N° 143

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation du Parc des Expositions - Convention entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC-REUNION - Montant des honoraires : * forfait de 140 000 Francs (CENT QUARANTE MILLE FRANCS) hors T.V.A. * 0,564 % pour les travaux supplémentaires dépassant de 5 % le marché * 4 500 Francs (QUATRE MILLE, CINQ CENTS FRANCS) hors taxe par vacation supplémentaire pendant la période de garantie de parfait achèvement - 04.04.1986

.../...

ARRETE N° 148

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau INCOM pour la réalisation d'un caniveau d'eau potable sur le Chemin du Piton Bois-de-Nèfles / C.D. 49 à Sainte-Clotilde - Montant : 43 800,70 Francs T.T.C. (QUARANTE-TROIS MILLE, HUIT CENTS FRANCS, SOIXANTE-DIX CENTIMES, toutes taxes comprises) - 08.04.1986

ARRETE N° 149

Relatif au paiement à Maîtres GUILLET / BACHELIER / DE LA VARDE, Avocats Associés à la Cour de Cassation, des frais et honoraires dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ MAS (BY 115) - Montant : 1 500 Francs (MILLE, CINQ CENTS FRANCS) - 10.04.1986

ARRETE N° 162

Pour un marché concernant l'installation d'un dispositif supplémentaire à l'ordinateur central de la Mairie - Marché conclu entre la Commune de Saint-Denis et I.B.M. - Montant de la dépense : 1 144 881,00 Francs (UN MILLION, CENT QUARANTE-QUATRE MILLE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN FRANCS ET ZERO CENTIME) - 14.04.1986

ARRETE N° 163

Pour la passation d'un marché d'études pour la réalisation du Centre Socio-Culturel de la Providence - Marché passé entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur BARAVIAN Berdj Claude, Architecte Mandataire Commune du Groupement BARAVIAN / INCOM / Cotel - Montant des honoraires : 991 137,00 Francs T.T.C. (NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE, CENT TRENTE-SEPT FRANCS, ZERO CENTIME, toutes taxes comprises) répartis comme suit : * BARAVIAN 55 % * INCOM 36 % * COTEL 9 % - 14.04.1986

ARRETE N° 164

Pour la passation d'un marché négocié avec l'entreprise BODET S.A. pour l'installation d'une horloge avec cloche dans le beffroi de l'ancien Hôtel de Ville - Montant du marché : 159 789,88 Francs T.T.C. (CENT CINQUANTE-NEUF MILLE, SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF FRANCS, QUATRE-VINGT-HUIT CENTIMES, toutes taxes comprises) - 14.04.1986

ARRETE N° 169

Pour la passation d'un marchés d'études avec le Bureau INCOM pour réaliser les travaux de modernisation de la Rue de l'Est - Montant du marché : 222 335,80 Francs T.T.C. (DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE, TROIS CENT TRENTE-CINQ FRANCS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES, toutes taxes comprises) - 15.04.1986

ARRETE N° 199

Relatif au renouvellement du contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur VITRY, Gérant d'Immeu-

bles - Location d'une villa F4 sise au Boulevard Lancastel à Saint-Denis - Montant de la redevance : 1 755 Francs (MILLE, SEPT CENT CINQUANTE-CINQ FRANCS) par mois - 16.04.1986

ARRETE N° 202/86

Relatif à la régularisation pour 1985 et au renouvellement pour 1986 du contrat d'assurance en responsabilité civile de la Commune de Saint-Denis auprès de la Compagnie d'Assurances La Préservatrice Foncière - 21.04.1986

ARRETE N° 202 BIS

Pour la passation d'un marché d'études avec l'Architecte BERTIN-LEBEIGLE Pierre-Joël pour la réalisation de l'extension du Gymnase du Chaudron - Montant du marché : 31 428,22 Francs T.T.C. (TRENTE-ET-UN MILLE, QUATRE CENT VINGT-HUIT FRANCS ET VINGT-DEUX CENTIMES, toutes taxes comprises) - 22.04.1986

ARRETE N° 253/86

Relatif au paiement à Maître CHICAUD Robert d'une note d'honoraires dans l'affaire NATIVEL Jean Max c/ Commune de Saint-Denis c/ Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (convention relative à l'implantation d'un Centre Commercial Euromarché à la Jamaïque) - Montant des honoraires : 4 000 Francs (QUATRE MILLE FRANCS) - 02.05.1986

ARRETE N° 254/86

Relatif à la défense à appel devant le Conseil d'Etat dans l'instance 075559 (Docteur GERARD Gilbert c/ Commune de Saint-Denis - Galeries du Centre) - Défense confiée à la S.C.P. GUIGUET / BACHELIER / DE LA VARDE, Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat - 02.05.1986

ARRETE N° 255

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour la réfection des trottoirs de la Rue Lucien Gasparin à Saint-Denis - Montant du marché : 35 720,10 Francs T.T.C. (TRENTE-CINQ MILLE, SEPT CENT VINGT FRANCS ET DIX CENTIMES, toutes taxes comprises) - 02.05.1986

ARRETE N° 256

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour l'aménagement de l'Avenue de Lattre de Tassigny / 1ère tranche - Montant du marché : 356 011,36 Francs (TROIS CENT CINQUANTE-SIX MILLE, ONZE FRANCS ET TRENTE-SIX CENTIMES, toutes taxes comprises) - 02.05.1986

ARRETE N° 314

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation d'une salle polyvalente à la Montagne -

Convention passée entre la Commune de Saint-Denis et la Société ALPHAGROUP - Montant des honoraires : * forfait de 56 760,00 Francs T.T.C. (CINQUANTE-SIX MILLE, SEPT CENT SOIXANTE FRANCS ET ZERO CENTIME, toutes taxes comprises) * 4 400,00 Francs hors taxe (QUATRE MILLE, QUATRE CENTS FRANCS ET ZERO CENTIME) par vacation supplémentaire pendant la période de garantie de parfait achèvement - 09.05.1986

ARRETE N° 315

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation du Centre Socio-Culturel / Providence - Convention passée entre la Commune de Saint-Denis et la Société ALPHAGROUP - Montant des honoraires : * forfait de 101 050 Francs T.T.C. (CENT UN MILLE, CINQUANTE FRANCS, toutes taxes comprises) * 4 400 Francs hors taxe (QUATRE MILLE, QUATRE CENTS FRANCS) par vacation supplémentaire pendant la période de garantie de parfait achèvement

ARRETE N° 316

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation des trois classes maternelles de Chemin Finette - Convention passée entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC-REUNION - Montant des honoraires : * forfait de 32 250 Francs T.T.C. (TRENTE-DEUX MILLE, DEUX CENT CINQUANTE FRANCS, toutes taxes comprises) * 1,381 % pour les travaux supplémentaires dépassant de 5 % le marché * 4 500 Francs hors taxe (QUATRE MILLE, CINQ CENTS FRANCS) par vacation supplémentaire pendant la période de garantie de parfait achèvement - 09.05.1986

ARRETE N° 317

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation des trois classes maternelles / Z.A.C. de la Providence - Convention passée entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC-REUNION - Montant des honoraires : * forfait de 32 250 Francs T.T.C. (TRENTE-DEUX MILLE, DEUX CENT CINQUANTE FRANCS, toutes taxes comprises) * 1,381 % pour les travaux supplémentaires dépassant de 5 % le marché * 4 500 Francs hors taxe (QUATRE MILLE, CINQ CENTS FRANCS) par vacation supplémentaire pendant la période de garantie de parfait achèvement - 09.05.1986

ARRETE N° 319

Relatif à la résiliation du contrat passé avec Madame Veuve PAYET Léonce pour la location d'un local sis à la Montagne / 15ème kilomètre abritant le Centre Municipal du secteur - Contrat résilier à compter du 1er mai 1986 - 11.05.1986

ARRETE N° 361

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise DELORME Jean Pascal pour la réalisation de l'arrosage automatique du Stade de Moufia - Montant du marché : 167 745,15 Francs T.T.C. (CENT SOIXANTE-SEPT MILLE, SEPT CENT QUARANTE-

CINQ FRANCS ET QUINZE CENTIMES, toutes taxes comprises) - 16.05.1986

ARRETE N° 362

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation de l'extension de l'Abattoir Municipal - Convention passée entre la Commune de Saint-Denis et la SOCOTEC-REUNION - Montant des honoraires : forfait révisable de 20 420 Francs T.T.C. (VINGT MILLE, QUATRE CENT VINGT FRANCS, toutes taxes comprises) - 21.05.1986

ARRETE N° 363

Pour la passation d'une convention de contrôle technique pour la réalisation de l'Ecole Les Eglantines à Moufia - Convention passée entre la Commune de Saint-Denis et la Société ALPHAGROUP - Montant des honoraires : * forfait de 112 875 Francs T.T.C. (CENT DOUZE MILLE, HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE FRANCS, toutes taxes comprises) * 4 500 Francs hors taxe (QUATRE MILLE, CINQ CENTS FRANCS) par vacation supplémentaire pendant la période de garantie de parfait achèvement - 21.05.1986

ARRETE N° 414

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise LEBON Maurice pour la construction de bandes de roulement au Chemin de la Fontaine Jean / P.K. 6 / Canal du Brûlé - Montant du marché : 170 645,50 Francs T.T.C. (CENT SOIXANTE-DIX MILLE, SIX CENT QUARANTE-CINQ FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES, toutes taxes comprises) - 28.05.1986

ARRETE N° 415

Pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la S.E.M.A. (Société d'Entretien et de la Maintenance / 33 Rue Alexis de Villeneuve / B.P. 388 / 97469 SAINT-DENIS CEDEX) - Montant du contrat : 54 000 Francs (CINQUANTE-QUATRE MILLE FRANCS) / 1er janvier 1986/ 1er janvier 1987 - 28.05.1986

ARRETE N° 416

Portant suppression du poste de régisseur attaché au P.A.P. (Poste d'Abonnement Public) tombé en désuétude par l'implantation de nombreuses cabines publiques sur tout le territoire de la Commune - Personne concernée : Madame PAYET Karl Irénée - 28.05.1986

ARRETE N° 417

Portant suppression de la régie de recettes attachée au Poste d'Abonnement Public (P.A.P.) à la Montagne 16ème kilomètre installé chez Madame PAYET Karl Irénée - 28.05.1986

ARRETE N° 418

Pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise SPIE-

.../...

BATIGNOLLES pour la remise en état de l'éclairage du Mail du Chaudron/Sainte-Clotilde - Montant du marché : 243 331,63 Francs T.T.C. (DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE, TROIS CENT TRENTE-ET-UN FRANCS ET SOIXANTE-TROIS CENTIMES, toutes taxes comprises) - 29.05.1986

ARRETE N° 432

Pour la passation d'un avenant au marché d'études avec le Bureau FEDT, pour la modernisation des Rues Mac Auliffe Victor, Pasteur et Sainte-Marie - Montant de l'avenant : 190 075,05 Francs T.T.C. (CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE, SOIXANTE-QUINZE FRANCS ET CINQ CENTIMES, toutes taxes comprises) - 09.06.1986

ARRETE N° 433

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour l'aménagement de l'Avenue de Lattre de Tassigny/Sainte-Clotilde - Montant du marché : 319 367,26 Francs T.T.C. (TROIS CENT DIX-NEUF MILLE, TROIS CENT SOIXANTE-SEPT FRANCS ET VINGT-SIX CENTIMES, toutes taxes comprises) - 09.06.1986

ARRETE N° 434

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour la mise en oeuvre d'une antenne de distribution d'eau potable à l'Ilet à Quinquina/vers BENOIT Léonce - Montant du marché : 30 122,54 Francs T.T.C. (TRENTE MILLE, CENT VINGT-DEUX FRANCS ET CINQUANTE-QUATRE CENTIMES, toutes taxes comprises) - 09.06.1986

ARRETE N° 435

Pour la passation d'un marché d'études avec le Bureau SECMO pour l'extension du réseau d'eau potable du P.K. 15 au P.K. 18 à la Montagne (2ème tranche) - Montant du marché : 52 255,66 Francs T.T.C. (CINQUANTE-DEUX MILLE, DEUX CENT CINQUANTE-CINQ FRANCS ET SOIXANTE-SIX CENTIMES, toutes taxes comprises) - 09.06.1986

ARRETE N° 436

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société BOURBON-LUMIERE pour l'installation de points lumineux dans les écarts de Saint-Denis - Montant du marché : 188 125,00 Francs T.T.C. (CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE, CENT VINGT-CINQ FRANCS ET ZERO CENTIME, toutes taxes comprises) - 10.06.1986

ARRETE N° 438/86

Relatif à la constitution en défense de la Commune de Saint-Denis dans l'affaire Commissaire de la République de la Région et du Département de la Réunion c/ Commune de Saint-Denis (contrôle de la légalité de l'arrêté n° 138/86 du 21 février 1986 accordant un permis de construire à Monsieur. LOLJEET Vivékamanda) devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis - 10.06.1986

ARRETE N° 440

Pour la passation d'un marché d'études avec l'Architecte DELCOURT Jean-François pour la réalisation d'une salle de réunions au Centre Jacques Tessier à la Saline-les-Bains - Montant du marché : 93 885,01 Francs T.T.C. (QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ FRANCS ET UN CENTIME, toutes taxes comprises) - 13.06.1986

ARRETE N° 443/86

Relatif au paiement des honoraires de Monsieur DAVERIO Louis pour une expertise dans l'affaire Commune de Saint-Denis c/ Entreprise VELIA c/ S.I.D.R. (marché de travaux publics / L.T.S. Père Rimbault à la Montagne) - Montant des honoraires : 3 278,75 Francs (TROIS MILLE, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES) - 16.06.1986

ARRETE N° 445

Pour une convention concernant les modalités de développement et de mise en place d'une application informatique ayant pour finalité la gestion des actes de l'Etat Civil - Convention conclue entre les Communes de Saint-Denis et de Toulon - Montant de la dépense : 135 000 Francs (CENT TRENTE-CINQ MILLE FRANCS) - 17.06.1986

ARRETE N° 446/86

Relatif au renouvellement de la police d'incendie des bâtiments communaux pour l'année 1986 avec la Compagnie d'Assurances La Créole - 17.06.1986

ARRETE N° 521/86

Relatif à la passation d'une convention pour l'utilisation d'un équipement sportif communal - Convention passée avec le Comité Régional Cycliste pour l'utilisation à titre précaire et révocable des boxes n° 7 et n° 8 du Vélodrome - 18.06.1986

ARRETE N° 528

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société GARBARINI pour l'acquisition de matériel pour l'équipement en feux tricolores des carrefours des Rues de Paris/de la Compagnie et des Rues de Paris/Pasteur - Montant du marché : 224 330 Francs H.T. (DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE, TROIS CENT TRENTE FRANCS, hors taxe) - 23.06.1986

ARRETE N° 531

Pour la passation d'un marché négocié avec la Société FLONIC-SCHULMBERGER pour la fourniture d'appareils horodateurs et accessoires - Montant du marché : 250 781,38 Francs T.T.C. (DEUX CENT CINQUANTE MILLE, SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN FRANCS ET TRENTE-HUIT CENTIMES, toutes taxes comprises) - 25.06.1986